

Réunion du Conseil Municipal
du samedi 24 janvier 2015

Etaients présents : CANLER Paul –LAGARDE Bernadette-ROUCHAUD Jean-REDON Robert - COULANGES Philippe – DOCHE Angèle –FAURE Marie —Annick—Mme GREGOIRE Patricia-Delphine DEBORD

Absents excusés : CHIPEAUX Raphaël ayant donné pouvoir à Paul Canler. Matthieu DOOM ayant donné pouvoir à Delphine Debord. EYMARD Carinne ayant donné pouvoir à Bernadette LAGARDE.

Absents non excusés : CHAMINADE André –CHAMINADE Yannick- PLU Carole.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV. De la dernière séance.
 2. Délibération approuvant le plan de financement de l'équipement de la salle culturelle
 3. Délibération fixant le montant global des primes de personnel pour 2015.
- M. le Maire demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour la délibération pour mise à la disposition de la Communauté de Communes d'un agent.

1) Approbation du PV. De la dernière séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

2) Délibération 2015-01-02 approuvant le plan de financement de l'équipement de la salle culturelle

Le financement de la salle culturelle de Nantheuil doit être abondé pour l'équipement : équipements scéniques, gradins afin que la salle puisse pleinement prétendre à sa vocation culturelle et divers postes budgétaires omis par l'architecte, comme l'assainissement.

Question de Marie Annick Faure : « Combien avons-nous déjà versé à la communauté de communes ? »

Réponse de Paul Canler : « la communauté de commune est porteur de projet et paye toutes les factures qui lui sont présentées au nom de la commune de Nantheuil, nous lui avons d'ores et déjà versé 252 000 € et nous lui devons encore environ 28 000 € (cette somme prévue initialement sera versée la fin des travaux); le reste est financé par les subventions ».

Le plan de financement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il n'a pas été possible, lors du lancement du projet, de financer les équipements nécessaires au fonctionnement propre à une salle culturelle. De plus, l'assainissement, le réseau d'eaux pluviales et les zones de stationnement n'ont pas été prévus. Pour que cette salle, à vocation territoriale très large pour la culture en Périgord Vert puisse fonctionner, il convient de réaliser les équipements précisés ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Dordogne, l'Etat au titre de la DETR ainsi que Madame la Députée qui a déjà donné un accord verbal au titre de sa réserve parlementaire.

Pouvoir est donné au Maire pour présenter le plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

SALLE CULTURELLE : 2 ème phase EQUIPEMENT

TRAVAUX PREVISIONNELS HT		RECETTES PREVISIONNELLES	
1. Gradins télescopiques	61.140,00	Conseil Régional	50.000,00
2. Equipement scénique		Conseil Général	40.000,00
. Equipement son et lumière	21.027,66		
. " projection	6.664,12		
. " rideaux de scène	6.941,00		
3. Eclairage extérieur	8.935,00	Etat (DETR)	35.000,00
4. Système anti-intrusion	4.431,00	Reserve parlementaire	25.000,00
5. Réseau d'assainissement	21.615,39	Autofinancement	26.314,17
6. Réseau d'eaux pluviales-parkings	45.560,00		
TOTAUX :	176.314,17	TOTAUX :	176.314,17

3/ Délibération 2015-01-02 mise à disposition de la communauté d'un agent.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du faible nombre d'agents communautaires il est nécessaire, ponctuellement, de renforcer l'équipe.

Il est proposé de mettre à disposition de la Communauté de Communes l'agent Yannick Amblard après signature d'une convention qui fixe les conditions : dates, remboursement du salaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer une convention.

4 / Délibération fixant le montant global des primes de personnel pour 2015.

Les baisses de dotations de l'Etat, inscrites dans les efforts de restriction des dépenses obligent les communes à réduire le montant de leurs dépenses. à revoir également le montant des primes accordées à ses agents à la baisse.

Le Maire, Paul Canler propose de réduire l'enveloppe globale des primes octroyées aux agents pour 2015.

Après en avoir délibéré il est décidé à l'unanimité d'accorder une somme globale de 9.000 €.

De plus, le conseil municipal mandate le Maire Paul Canler pour la définition de critères plus transparents d'attribution, en liaison avec le Centre de Gestion. Ces critères devront prendre en compte les notions d'assiduité et ponctualité de l'agent, sa disponibilité et sa responsabilisation dans son travail, sa compétence professionnelle et la confiance que l'équipe municipale peut lui demander.

Séance levée à 12 h

Rédaction : Jean Rouchaud.

Responsable du procès verbal : Paul Canler, Maire de la Commune.